

CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente concernent les activités et actions proposées par PromaH MG en la personne de Monica GHERZO, archéo- et phyto-médiatrice. Elles définissent le cadre desdites activités et actions à destination de personnes physiques (par exemple particuliers, famille). Les interventions auprès d'institutions type collectivités, scolaires, Comités d'Entreprise (liste non exhaustive) sont définies dans une convention d'intervention signée par les parties concernées et précédées d'un devis validé qui vaut bon de commande.

Bénéficiaire/participant : personne participant à un atelier ou activité organisée par PromaH MG ou toute personne physique ou morale ayant conclu une convention d'intervention avec cette dernière.

Atelier : séance ou série de séances de découverte du patrimoine local, de l'archéologie et/ou des plantes et huiles essentielles et leurs applications à travers le temps, dans laquelle chaque personne participe à un moment ou à un autre, ou pendant toute la durée de la séance, de manière active. Chaque participant pourra, selon le contenu de l'atelier, disposer d'un support pédagogique qui lui restera acquis à la fin de la séance, auquel s'ajoutent différents supports pédagogiques tels que fiches plastifiées, images, objets, etc., qui restent propriété de PromaH MG, et les éventuelles préparations réalisées au cours de l'atelier.

Entretien personnalisé : rdv (en présentiel ou à distance selon accord des deux parties (GHERZO Monica-PromaH MG et le bénéficiaire)) faisant l'objet d'un devis écrit sur demande. La confirmation de rdv vaut acceptation du tarif ou prix communiqué oralement (et par devis écrit sur demande).

Règlement : Le règlement aux participations aux ateliers ou activités proposés par PromaH MG se feront selon les modalités précisées lors de l'inscription (ex. : chèque à envoyer au moment de l'inscription –dans ce cas l'inscription sera considérée comme validée à la réception du chèque-, règlement sur place le jour de l'atelier ou activité) Pour toute intervention par convention les modalités de paiement spécifiques y seront précisées.

Tarifs : Les tarifs indiqués sur le site sont donnés à titre indicatif et considérés comme prix ou tarifs maximum conseillés au moment de la dernière mise à jour des informations. Toute modification pouvant intervenir entre le moment de la publication et celui de l'inscription à l'atelier ou activité choisie sera communiquée au bénéficiaire/participant lors de la validation de l'inscription. L'inscription vaut acceptation de l'éventuel tarif ou prix modifié.

Droit applicable : Les présentes CGV sont soumises au Droit français. Tout litige relève de la juridiction exclusive des tribunaux compétents de Strasbourg.

Toute validation de commande et/ou participation aux activités et actions de PromaH MG vaut acceptation des présentes CGV.